

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1622

2 juillet 2008

### SOMMAIRE

ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme .....	77810	Marsil S.A. ....	77849
AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l. ....	77811	Metinvest Equity S.A. ....	77818
A.P.E.G Luxembourg S.à r.l. ....	77821	MLWERT 2 S.à r.l. ....	77823
Arwen S.A. ....	77816	MLWERT 3 S.à r.l. ....	77822
Arwen S.A. ....	77817	Morely Holding S.à r.l. ....	77810
Azure Finance S.A. ....	77838	Morgan & Meyer Insurance Broker .....	77820
Baltic Enviro Greenergies Advisors .....	77830	NS Consult S.A. ....	77843
B & F International S.A. ....	77823	N-Tech International S.A. ....	77834
Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l. ....	77813	OCM / Nordenia POF Luxembourg S.C.A. ....	77843
Brahman Investments (Lux) S.à r.l. ....	77812	Pyramides .....	77813
Bureau d'Agents Commerciaux Yvan Boudart S.A. ....	77819	Riverside Studio .....	77815
Caravaggio Sicav .....	77822	Robert Fleming (CIS) S.à r.l. ....	77825
Caravel Investissements S.A. ....	77814	Roude-Léiw Equestrian Team .....	77855
Chemicals Holdings S.à r.l. ....	77839	RREI SwissCo S.à r.l. ....	77815
Cleanoz Luxembourg S.A. ....	77811	Santana Investments S.A. ....	77824
Corporate Special .....	77817	Sinequanon Real Estate Services S.C.A. ....	77821
DC Lux S.à r.l. ....	77825	Société d'Organisation Touristique S.A. ....	77856
FABK Investments S.A. ....	77853	Sogespa Insurance Broker S.A. ....	77820
Financière Home Invest S.A. ....	77812	Somerville Holding S.A. ....	77814
"HDR4 SCA ET Cie" .....	77814	Speed World Group S.A. ....	77818
Howick Place JV S.à r.l. ....	77856	SPS International S.à r.l. ....	77815
International Radio Networks Holding S.A. ....	77824	State Street Management S.A. ....	77811
IQ Venture Capital S.à r.l. ....	77834	Sun Lay S.à r.l. ....	77810
Jomar S.à r.l. ....	77821	Ulysses Luxembourg S.à r.l. ....	77819
Kaslion S. à r.l. ....	77820	Unicapital Investments III (Management) S.A. ....	77813
LBREP III Europe S.à r.l., SICAR .....	77826	Unicapital Investments II (Management) S.A. ....	77812
Licensing Invest S.A. ....	77827	Unicapital Investments IV (Management) S.A. ....	77816
L.T.T. Holding S.A. ....	77817	Varia S.à r.l. ....	77855
Luma Capital Management Holding S.A. ....	77816	Viville Investissement S.A. ....	77817
Luma Capital S.A.- SPF .....	77816	ZI DA S.à r.l. ....	77854
LyondellBasell Industries AF S.C.A. ....	77825		
Maintenance Générale .....	77853		

**ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-9140 Bourscheid, 16, Bréimechterpad.  
R.C.S. Luxembourg B 101.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.  
Centre Kennedy, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck  
Signature

Référence de publication: 2008074408/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00088. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080084158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Morely Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 99.786.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008074460/5236/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03714. - Reçu 99,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080084542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Sun Lay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 77, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 135.914.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue par devant le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2008, LAC/2008/19413,

- que Madame Achille LECACHEUR, directrice commerciale, née à Fenerive-Est (Madagascar), le 5 novembre 1950, demeurant à L-8365 Hagen, 77, rue Principale, a cédée et transportée avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date du 9 mai 2008, quatre-vingt-dix (90) parts sociales comme suit:

quatre-vingt-neuf (89) parts sociales à Madame Patricia GUDEFIN, chef de secteur commercial, née à Champigny sur Marne, le 7 novembre 1976, demeurant à F-913 00 Massy, 10, avenue Jean Monnet,

une (1) part sociale à Madame Léonie STAUFENBIEL-VELOSON, hôtelière, née le 10 novembre 1953 à Sonierana-Ivongo, Madagascar, demeurant à F-78200 Mantes la Jolie, 5, rue Clément Ader;

- que Madame Achille LECACHEUR a démissionnée de sa fonction de gérante de la société;

- que Madame Nathalie SCHERRER-BOUCHE, décoratrice, née le 29 novembre 1966 à Thionville, demeurant à L-8365 Hagen, 77, rue Principale a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Gérard LECUIT  
Notaire

Référence de publication: 2008074643/220/26.

(080084201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Cleanoz Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 90.724.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2008*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Madame Michèle HELMINGER, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008074650/550/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**State Street Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 86.832.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour State Street Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008074478/1229/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02753. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.457.

—  
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008074479/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Brahman Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.300.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),  
en date du 6 avril 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1352 du 13 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Brahman Investments (Lux) S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008074425/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01400. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Unicapital Investments II (Management) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 76.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

*Pour UNICAPITAL INVESTMENTS II (MANAGEMENT) S.A.*

Pictet Funds (Europe) SA

Christian Jeanrond / Christopher Misson

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2008074377/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02673. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Financière Home Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 97.329.

*Extrait des décisions portant à publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la  
société en date du 3 décembre 2007 à 10.00 heures*

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de remplacer Frédéric DELFORENNE dans ses fonctions de commissaire aux comptes,
- de désigner en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008074665/4286/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07600. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Unicapital Investments III (Management) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

*Pour UNICAPITAL INVESTMENTS III (MANAGEMENT) S.A.*

Pictet Funds (Europe) SA

Christian Jeanrond / Christopher Misson

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2008074376/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02669. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.545.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),  
en date du 6 avril 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1421 du 24 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008074426/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01396. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Pyramides, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.764.

*Extrait des décisions portant à publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la  
société en date du 4 février 2008*

L'Assemblée décide à l'unanimité de reconduire Messieurs Jean-Pierre HIGUET, Alain NOULLET et Stéphane BIVER,  
demeurant tous professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, dans leurs fonctions d'ad-  
ministrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée décide à l'unanimité de reconduire la société DATA GRAPHIC S.A. avec adresse au 128, boulevard de  
la Pétrusse à L-2330 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro  
B 42 166, dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en  
l'année 2013.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008074666/4286/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Caravel Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 37.372.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.  
MADAS S.à r.l.  
Administrateur  
Représenté par A. RENARD  
Représentant permanent  
P. STANKO  
Administrateur

Référence de publication: 2008074431/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02467. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Somerville Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 27.132.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 1987, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 65 du 14 mars 1988. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 avril 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1011 du 10 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMERVILLE HOLDING S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008074440/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01304. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**"HDR4 SCA ET Cie", Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 38.435.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2008*

Le mandat du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venu à échéance, le commissaire sortant a été réélu pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGNUM LTD  
Le Gérant  
ATTTC s.a.m. / Yves Baert  
Administrateur unique / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008074652/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**SPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 67.164.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 62 du 2 mars 1999, Les statuts ont été modifiés par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 185 du 19 mars 1999 et pour la dernière fois par devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER en date du 4 mai 2001, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1068 du 27 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPS INTERNATIONAL S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008074443/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01309. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080084176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**RREI SwissCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 130.033.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

MERCURIA SERVICES  
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008074472/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03114. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080084451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Riverside Studio, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 67.802.

**RECTIFICATIF**

Une erreur, portant sur le nom d'un administrateur, apparaît sur l'acte de constitution de la Société (daté du 18 décembre 1998), et sur l'ensemble des documents statutaires émis par la suite pour la Société.

La modification suivante est donc apportée au nom de l'associé Sten Hendrik TORBJÖRN, né le 23 octobre 1961 à Stockholm et résidant à Valhallavägen 56, SE-11422 Stockholm:

Le nom correct est Henrik Torbjörn STEN.

A Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour extrait conforme  
Alexis Kamarowsky / Federico Cannizzaro di Belmontino

Référence de publication: 2008074906/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02684. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080084983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Unicapital Investments IV (Management) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour UNICAPITAL INVESTMENTS IV (MANAGEMENT) S.A.

Pictet Funds (Europe) SA

Christian Jeanrond / Christopher Misson

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008074473/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02666. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Arwen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.510.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008074474/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02913. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Luma Capital S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Luma Capital Management Holding S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.258.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2008*

L'assemblée a procédé au renouvellement des mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Mme Elisabeth EIDSVIG VERGARA, administrateur de société, Myrhaugen 27, 0752 Oslo, Norvège
- Mme Adele Elisabeth EIDSVIG, administrateur de société, Hegglistrasse 13, 6373 Ennetburgen, Suisse
- M. Didrik EIDSVIG, administrateur de société, Thoen, 3540 Nebyen, Norvège
- Mr. Terje EIDSVIG, administrateur de société, Hegglistrasse 13, 6373 Ennetburgen, Suisse

L'assemblée a procédé au renouvellement du mandat d'administrateur de M. Austin J. O'CONNOR, employé privé, 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange, son mandat expirant le 15 juillet 2008.

L'assemblée a procédé au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE PROBITAS, RCS Luxembourg B 93065, 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008074668/50/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---



**Arwen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 97.510.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2008074475/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02914. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**L.T.T. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 67.920.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2008074477/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02755. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Viville Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 95.004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2008074480/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02912. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Corporate Special, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 132.035.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2008*

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erneuern.

DWS Investment S.A.  
Verwaltungsgesellschaft  
Dr. H. Rüth / M. Michaelis

Référence de publication: 2008075000/1352/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Metinvest Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 102.577.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 8 mai 2008 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société*

- La démission de M. Jean Bernard ZEIMET, avec effet au 8 mai 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.
- La démission de M. Christophe ANTINORI, avec effet au 8 mai 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.
- M. Alexandre TASKIRAN, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 08/05/2008 jusqu'au 18/08/2010.
- M. Thierry TRIBOULOT, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 08/05/2008 jusqu'au 18/08/2010.
- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.
- L'adresse professionnelle du M. Christian BÜHLMANN, administrateur de la société, a été modifiée au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.
- Le siège social du TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., commissaire aux comptes de la société, a été modifié au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

*METINVEST EQUITY S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008074958/1211/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Speed World Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.990.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 23 août 2005*

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée générale a reconduit les mandats des administrateurs et a nommé un commissaire aux comptes pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Sont nommés administrateurs:

- Moufflux Holding s.a. avec siège à L-1724 Luxembourg, boulevard Prince Henri, 19-21, RC Luxembourg B 38.594.
- International Education and Leisure Trust Holding s.a., avec siège à L-1750 Luxembourg, avenue Victor Hugo, 66, RC Luxembourg B 63.694.
- Monsieur Jean-Christophe Calderaro, né le 19/02/1972 à Pétange, demeurant à F-54720 Lexy, rue de Nancy, 3;
- Monsieur Salvatore Calderaro, né le 09/01/1956 à Caccamo (I), demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, rue de Lorraine, 130B.

Monsieur Salvatore Calderaro est nommé administrateur-délégué à la gestion journalière.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Antoinette Genon, née le 07/05/1959 à Saint-Mard (B), demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, rue de Lorraine, 130B.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Speed World Group s.a.*

Signature

Référence de publication: 2008074929/2494/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 156.472.728,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

—  
*Transfert des parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 31 mars 2008 et avec effet au 8 janvier 2008, que Ulysses Participation S.à r.l. a transféré:

328.529.864 parts sociales ordinaires

82.132.465 parts sociales préférentielles de catégorie A

82.132.465 parts sociales préférentielles de catégorie B

82.132.465 parts sociales préférentielles de catégorie C

82.132.465 parts sociales préférentielles de catégorie D

qu'elle détenait dans la Société à:

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 6.061, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

ULYSSES LUXEMBOURG S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008074978/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**B.A.C. S.A., Bureau d'Agents Commerciaux Yvan Bodart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 62.650.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 9 octobre 2007*

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée générale a accepté la démission de Monsieur Yvan Bodart et de Monsieur Pierre Bodart comme administrateurs.

Est confirmée comme administrateur:

- Madame Martine Maille, employée, née à Mont-St-Martin (F), le 6 juillet 1955, demeurant à F-54260 Viviers S Chiers, rue de l'Avenir, 12.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Mademoiselle Natasha Koczowski, née à Thionville (F), le 17 février 1980, demeurant à F-54260 Viviers S Chiers, rue de l'Avenir, 12.

- Monsieur Jonathan Bodart, né le 2 mars 1982 à Messancy (B), demeurant à F-54260 Viviers S Chiers, rue de l'Avenir, 12.

Est confirmée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Anne Marchand, employée, née à Liège (B), le 22 octobre 1964, demeurant à F-54260 Viviers S Chiers, rue de l'Avenir, 19.

Les administrateurs le commissaire aux comptes sont nommés pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013 appelée à statuer sur l'exercice de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bureau d'Agents Commerciaux Yvan Bodart s.a.

Signature

Référence de publication: 2008074927/2494/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Morgan & Meyer Insurance Broker, Société Anonyme,  
(anc. Sogespa Insurance Broker S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.689.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 24 mai 2008*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste de commissaire aux comptes, avec effet au 31 décembre 2006, de:

Monsieur Joseph Hansen demeurant au 9, Cité Mont-Rose à L-8845 Steinfort

2) L'Assemblée décide d'accepter la démission de leur poste d'administrateur, avec effet au 24 mai 2008, de

- Monsieur Joë Lemmer demeurant au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg;

3) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Maxime Schreiber demeurant au 8-2, impasse du dauphiné, F-57150 Creutzwald;

- Monsieur Johan Wouters, demeurant au 6, rue du Brill, L-8805 Rambourch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008074676/3258/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02068. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Kaslion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.100.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.161.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 23 mai 2008, les associés de la Société ont:

- accepté la démission de William David Laurie Williams avec effet au 31 mars 2008 en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société;

- nommé Mme Isabelle Probstel, en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Conseil de Gérance

Mme Ailbhe Jennings, né le 27 mars 1963 à Dublin en Irlande, avec adresse professionnelle au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, Conseil de Gérance

M. Erik Thyssen, né le 11 octobre 1961 à Wilrijk, en Belgique, avec adresse professionnelle au 24, Storm van's Gravesandeweg, NL-2242 JH Wassenaar, Pays-Bas, Conseil de Gérance

M. Egon Durban, né le 23 août 1973 à Lübeck, en Allemagne, avec adresse professionnelle au 28, Almack House, King Street, Londres SW1Y 6QW, Royaume Uni, Conseil de Gérance

Mme Isabelle Probstel, née le 13 janvier 1969 à Nancy en France, avec adresse privée Auf dem Kyberg 34, D-82041 Deisenhofen, Allemagne, Conseil de Gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kaslion S.à r.l.*

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2008074908/7441/31.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03095. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**A.P.E.G Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.693.

---

*Extrait contrat de cession de parts sociales en date du 5 avril 2008*

Conformément au contrat de cession de parts sociales du 5 avril 2008:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques WELLS LIMITED dont le siège social est établi à Geneva Place Waterfront Drive, 3175 Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro de registre International Business Company 54183, a cédé CENT (100) parts sociales de la société A.P.E.G. Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de € 12.500,- dont le siège social est établi L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté, 55, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137693 en date du 5 avril 2008 à APEG PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme de droit suisse dont le siège est établi CH-1204 Genève (Suisse), rue de la Corraterie, 14, immatriculée sous le numéro fédéral CH-660-2159004-8.

Suite à la cession, le capital social de A.P.E.G. Luxembourg S.à r.l se compose comme suit:

APEG PARTICIPATIONS S.A.: CENT (100) parts sociales

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008074664/4286/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080083956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.**Sinequanon Real Estate Services S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.322.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandant*

Référence de publication: 2008074481/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02916. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080083937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.**Jomar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 128.393.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionariat en date du 13 mai 2008*

En date du 13 mai 2008, l'actionariat de la "JOMAR Sàrl" a pris la résolution suivante:

- à partir du 01.08.2008 démission de la fonction de gérante technique de Mlle Letizia Pica demeurant en adresse professionnelle à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette

- à partir du 01.08.2008 nomination aux fonctions de gérante technique de Madame Chantal BRUCHER, demeurant à L-3943 Mondercange, 3A, rue de Reckange.

Esch/Alzette, le 26 mai 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008074936/4809/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080085015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**MLWERT 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.733.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2008*

En date du 21 mai 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008;
- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ
- Monsieur Robert BARNES
- Monsieur Michel RAFFOUL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

MLWERT 3 S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008074931/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Caravaggio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.092.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 25 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Madame Elisa MIROGLIO, dirigeante d'entreprise, demeurant à Alba (Italie) Administrateur;
- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2008.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ERNST &amp; YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/05/2008.

CARAVAGGIO SICAV

Mauro GIUBERGIA / Edoardo TUBIA

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008074641/43/30.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**B & F International S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 36.500,00.**

Siège social: L-2536 Luxembourg, 8, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 86.202.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration du 8 mai 2008*

Reconduction des mandats des administrateurs

Monsieur Hendrik BEKAERT, né le 28 mars 1970 à Anvers (B)

demeurant à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains

Madame Godelieve VAN HULLE, née le 7 septembre 1938 à VLADSO (B)

demeurant à B-2000 ANVERS, 4, Koepoortbrug

Monsieur Graham DEW, né le 1<sup>er</sup> avril 1967 à Oxford (GB)

demeurant à L-8324 Steinfort, 2, rue de l'Hôpital.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Reconduction du mandat d'administrateur-délégué

Monsieur Hendrik BEKAERT, né le 28 mars 1970 à Anvers (B), demeurant à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Reconduction du mandat de commissaire

Vericom Sa, RCS numéro B51.203, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008074923/1185/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**MLWERT 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.652.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2008*

En date du 21 mai 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008;
- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ
- Monsieur Robert BARNES
- Monsieur Michel RAFFOUL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

MLWERT 2 S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008074941/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Santana Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 67-69, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.887.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 avril 2008*

1. MM. Jean FELL et Benoît NASR ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
2. M. Carl SPEECKE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. M. Pavel ZHELVIS, né à Leningrad (Russie), le 3 janvier 1965, demeurant à 106 Nevsky Prospekt, Apt. 27, 198000 St. Petersburg, Russie, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
4. Mme Viktorya KISSELEVA, née à Moscou (Russie), le 3 août 1967, demeurant à 8/1 Akademika Pilugina str. Apt. 100, 117393 Moscou, Russie, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. M. Raymond HENSCHEN, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 janvier 1955, demeurant à 20, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
7. La société anonyme FIDUPLAN S.A., R.C.S. Luxembourg B 44.563, avec siège social à 87, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, a été nommé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
8. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à 67-69, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SANTANA INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008074879/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**International Radio Networks Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 75.960.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue de façon extraordinaire en date du 2 mai 2008 que:

- Madame Christiane PRIM, employée privé, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Alexander KELLER, employé privé, ayant son adresse professionnelle au au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.



Luxembourg, le 2 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008074671/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR02029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Robert Fleming (CIS) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 47.085.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 02 juin 2008*

*Composition du Conseil de Gérance*

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2009:

- M. Jonathan P. GRIFFIN, Administrateur-Délégué, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Président du conseil de gérance.

- M. Graham A. GOODHEW, Administrateur-Délégué, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Membre.

Certifié conforme

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Helen VALENTINE

*Déléguée à la gestion journalière*

Référence de publication: 2008074667/644/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR02995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**DC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 129.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandant*

Référence de publication: 2008074482/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02917. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**LyondellBasell Industries AF S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.545.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions LYONDELLBASELL INDUSTRIES AF S.C.A. tenue à Luxembourg, 2, place W. Churchill, en date du 12 mars 2008 que:

M. Lynn COLEMAN, demeurant 1440, New York Avenue, N.W., Washington, D.C., USA, a été nommé aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, jusqu'à la l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme  
LyondellBasell AFGP S.à r.l.  
Gérant  
Signature

Référence de publication: 2008074907/4642/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales en date du 9 mai 2008, que:

- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe B ont été transférées de Direct Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe C ont été transférées de Annandale Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les trente-huit mille neuf (38,009) parts sociales ordinaires de classe E ont été transférées de CBC Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe F ont été transférées de UK Residential Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe G ont été transférées de BC Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe H ont été transférées de Atemi II Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe J ont été transférées de Adam Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe M ont été transférées de REPE LBREP III LLC à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe N ont été transférées de REPE LBREP III LLC à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe O ont été transférées de REPE LBREP III LLC à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe P ont été transférées de Sun & Moon Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe C ont été transférées de Fimit Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe R ont été transférées de Chrysalis Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe S ont été transférées de Polnord Holdings G.P. à LBREP III Europe Holdings, L.P.

Il ressort de trois conventions de cession de parts sociales en date du 22 mai 2008, que:

- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe J ont été transférées de LBREP III Europe Holdings, L.P. à REPE LBREP III LLC.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe K ont été transférées de Enigma A Holdings G.P. à REPE LBREP III LLC.
- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe K ont été transférées de REPE LBREP III LLC à LBREP III Europe Holdings, L.P.

Dès lors, depuis le 22 mai 2008, les cinquante-neuf mille neuf cent dix-huit (59 918) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés, Adresse, Numéro d'enregistrement, Nombre de parts

REPE LBREP III LLC, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, 4324484, 25 class J, 25 class U, 25 class V, 25 class W, 25 class X, 25 class Y, 25 class Z

Dame Holdings GP, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, 4473207, 25 Class A

LBREP III Europe Holdings, L.P., c/o Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto ON M5J 2T9, Canada, N/A, 25 Class B, 25 Class C, 38 009 Class E, 25 Class F, 25 Class G, 25 Class H, 25 Class K, 25 class M, 25 class N, 25 class O, 25 Class P, 25 Class Q, 25 Class R, 25 Class S

River Holdings GP, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, 4478014, 9,908 Class I  
IMP Holding GP, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, 4478021, 11 451 Class L  
William Holdings GP, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, 4498611, 25 Class T  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour extrait conforme

LBREP III Europe S.à. r.l, SICAR

Signature

Référence de publication: 2008074639/8224/64.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08201. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

### **Licensing Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.270.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick VACCARO, administrateur de sociétés, demeurant à F-78000 Versailles, 8ter, rue Monseigneur Gibier,

2.- Monsieur Philippe BOICHE, administrateur de sociétés, demeurant à F-92260 Fontenay aux Roses, 34, rue du Docteur Soubise,

3.- PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

Les trois ici représentés par Monsieur Pascoal DA SILVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

En vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LICENSING INVEST S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

### **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000.- EUR) représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire le capital comme suit:

	actions
- Monsieur Patrick VACCARO, prénommé, .....	13.350
- Monsieur Philippe BOICHE, prénommé, .....	13.350
- PARFININDUS S.à.r.l., préqualifiée .....	<u>33.300</u>
TOTAL: soixante mille actions .....	60.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 2.000.- (deux mille euros).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

##### *Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Frédéric MONCEAU, employé privé, né à Metz (France), le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;
- 2.- Monsieur Joeri STEEMAN, expert comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;
- 3.- Monsieur Marc BOLAND, expert-comptable, né à Ougrée (Belgique), le 1<sup>er</sup> août 1963, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

77830

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant à L-5891 Fentange, 6, rue Pierre Weydert.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. DA SILVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008, Relation: LAC/2008/22710. — Reçu trois cents euros (0,50% = 300.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008076657/242/164.

(080087089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Baltic Enviro Greenergies Advisors, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.284.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- la société anonyme de droit luxembourgeois "Mea Energia", ayant son siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "Greenergies S. à r.l.", ayant son siège social au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

3.- Monsieur Carlo BERTON, administrateur de sociétés, demeurant au Via A. Salandra I/A-00187 Rome, Italie,

4.- la société singapourienne "Phoenix Management Asia Pte Ltd", ayant son siège social au 16 Raffle Quay, # 35 -01 B, Hong Leong Building, Singapore 048581, Singapore,

tous représentés par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre procurations.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme commerciale que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: "Baltic Enviro Greenergies Advisors".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet de développer une activité de conseil aux entreprises et gouvernements sur les projets relatifs aux énergies nouvelles (notamment biocarburants, éoliens, forêts). La société a pour objet de développer une activité de courtage, de structuration financière, et de marketing de projets se rapportant aux domaines ci-dessus décrits.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 5.000.000.-).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

#### **Administration - surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les présents statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation, sera toujours requise.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### *Assemblée générale*

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 13 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

#### **Année sociale - répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.



### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 16 juin 2009.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- la société "Mea Energia", prénommée, deux cent cinquante actions . . . . .	250
2.- la société "Greenergies S. à r.l.", prénommée, deux cent cinquante actions . . . . .	250
3.- Monsieur Carlo BERTON, prénommé, deux cent cinquante actions . . . . .	250
4. la société "Phoenix Management Asia Pte Ltd", prénommée, deux cent cinquante actions . . . . .	250
TOTAL: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 25 % par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Olivier WALLNER, administrateur de sociétés, demeurant au 15, Vieux chemin de Wavre, B-1380 Ohain;
  - 2) Monsieur Dominique SANTINI, administrateur de sociétés, demeurant au c/o G.S.O., 8, rue Raphaël, F-92600 Asnières-sur-Seine;
  - 3) Monsieur Jean NASSAU, administrateur de sociétés, demeurant au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
  - 4) Monsieur Carlo BERTON, administrateur de sociétés, demeurant au Via A. Salandra I/A-00187 Rome, Italie.
- Monsieur Dominique SANTINI, prénommé, est nommé président du Conseil d'Administration.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société anonyme "HRT Révision S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51238.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2014.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des comparants a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juin 2008. Relation: EAC/2008/7810. - Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008076654/239/204.

(080087266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**N-Tech International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.701.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008075767/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02763. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**IQ Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.288.

STATUTES

In the year two thousand eight, the ninth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

IQ PARTNERS S.A., having its registered office at ul. Zwycieczów 28/18, PL-03938 Warsaw (Poland) registered under KRS N° 0000290409,

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated May 28th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability-company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and

patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "IQ VENTURE CAPITAL S.á r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (12,600.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-six euros (126,- EUR) each, all fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager (s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of all the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated hereabove, have declared to subscribe for the one hundred (100) shares.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (12,600.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2008.

#### *Estimate*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euros (1.500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following manager:

-Mr Maciej HAZUBSKI, company's director, residing at 02-384 Warsaw (Poland), ul. Włodarzewska 67 m. 22, born in Naklo (Poland) on December 23rd 1974.

-Mr Jaroslaw OBARA, company's director, residing at 01-494, Warsaw (Poland), ul. Obrońców Tobruku 26 m, born in Ostrowiec Swietokrzyski (Poland) on January 31st, 1972.

- 2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

IQ PARTNERS S.A., société anonyme, ayant son siège social à ul. Zwyczców 28/18, PL-03938 Varsovie (Pologne) enregistrée sous le numéro KRS 0000290409,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «IQ VENTURE CAPITAL S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-SIX EUROS (126.- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la comparante, représentée comme dit ci-avant, la comparante a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libéré par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivant pour une durée indéterminée:

-Mr Maciej HAZUBSKI, administrateur de société, demeurant à 02-384 Varsovie (Pologne), ul. Włodarzewska 67 m. 22, né à Naklo (Pologne), le 23 décembre 1974.

-Mr Jaroslaw OBARA, administrateur de société, demeurant à 01-494, Varsovie (Pologne), ul. Obronców Tobruku 26 m, né à Ostrowiec Swietokrzyski (Pologne), le 31 janvier 1972.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ph. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008, LAC/ 2008/ 23687. — Reçu à 0,5%: soixante-trois euros (63.- €).

*Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008076606/220/234.

(080087360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

#### **Azure Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.195.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008076534/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03788. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 814.918,50.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.602.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Chemicals Holdings Sàrl, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.602 (the Company). The Company has been incorporated on November 9, 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2890 of December 12, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom with registration number LP 10560, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX, registered in Jersey under number 86036 (the Sole Shareholder),

represented by Michael Meylan, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, on June 5th, 2008.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration with the competent authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares in registered form with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the par value of the shares from EUR 10.- (ten euro) to EUR 0.01 (one euro cent) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 802,418.50 (eight hundred two thousand four hundred eighteen euro and fifty euro cent) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each, to EUR 814,918.50 (eight hundred fourteen thousand nine hundred eighteen euro and fifty euro cent) by way of the issue of 80,241,850 (eighty million two hundred forty-one thousand eight hundred fifty) new shares of the Company, having a par value of EUR 0,01 (one euro cent) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase adopted under item 2. above;

4. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above changes under items 1. and 2. above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg or employee of BI-Invest SA, acting individually on behalf of the Company, to proceed to the registration of (i) the reduction of the par value of the shares of the Company and (ii) the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the par value of the existing shares from EUR 10.- (ten euros) to EUR 0.01 (one euro cent) per share.

As a consequence thereof, the Meeting acknowledges that the share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is henceforth represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each.

INVESTINDUSTRIAL III L.P., prenamed, as from now, will hold 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares in the share capital of the Company.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 802,418.50 (eight hundred two thousand four hundred eighteen euro and fifty euro cent) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each, to EUR 814,918.50 (eight hundred fourteen thousand nine hundred eighteen euro and fifty euro cent) by way of the issue of 80,241,850 (eighty million two hundred forty-one thousand eight hundred fifty) new shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

INVESTINDUSTRIAL III L.P., represented as stated above, declares that it subscribes to 80,241,850 (eighty million two hundred forty-one thousand eight hundred fifty) newly issued shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each and fully pays up such shares by way of a contribution in kind consisting of the claims (the Claims) against the Company in an amount of EUR 802,418.50 (eight hundred two thousand four hundred eighteen euro and fifty euro cent) such Claims to be subsequently extinguished.

The valuation of the contribution in kind of the Claims to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder as at June 5, 2008 and a balance sheet of the Company as at June 5, 2008 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company, respectively.

It further results from a certificate dated June 5, 2008 issued by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company, that:

"1. the attached balance sheets as at June 5, 2008 show intercompany receivables in an amount of at least EUR 802,418.50 (eight hundred two thousand four hundred eighteen euro and fifty euro cent) payable by the Company to INVESTINDUSTRIAL III L.P. on April 30, 2008;

2. based on generally accepted accountancy principles the worth of the Claims contributed to the Company per the attached balance sheets, including any accrued interests thereon, as the case may be, is of EUR 802,418.50 (eight hundred two thousand four hundred eighteen euro and fifty euro cent) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Claims contributed to the Company are freely transferable by INVESTINDUSTRIAL III L.P. to the Company and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Claims contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of INVESTINDUSTRIAL III L.P."

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the reduction of the par value of the shares and the capital increase, as follows:

	shares
INVESTINDUSTRIAL III L.P. ....	<u>81,491,850</u>
Total: .....	<u>81,491,850</u>

#### *Fourth resolution*

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1 The Company's corporate capital is set at EUR 814,918.50 (eight hundred fourteen thousand nine hundred eighteen euro and fifty euro cent) represented by 81,491,850 (eighty-one million four hundred ninety-one thousand eight hundred fifty) shares, each with a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg or employee of BI-Invest SA, acting individually on behalf of the Company, to proceed to the registration of (i) the reduction



of the par value of the shares of the Company and (ii) the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred (6,700.-) euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinquième jour de juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Chemicals Holdings Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.602 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg le 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2890 du 12 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., ayant son siège social à 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume Uni, avec numéro d'immatriculation LP 10560, représentée par son associé commandité INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX. Immatriculée à Jersey sous le numéro 86036 (l'Associé Unique),

représentée par Michael Meylan, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juin 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sous tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion de la valeur nominale de EUR 10 (dix euros) à EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 802.418,50 (huit cent deux mille quatre cent dix-huit euros et cinquante centimes d'euro) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, à EUR 814.918,50 (huit cent quatorze mille neuf cent dix-huit euros et cinquante centimes d'euro), par l'émission de 80.241.850 (quatre-vingts millions deux cent quarante-et-un mille huit cent cinquante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications ci-dessus aux points 1<sup>er</sup>. et 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société en vue de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg ou employé de BI-Invest SA, agissant individuellement pour le compte de la Société, pour procéder à l'inscription de (i) la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société et (ii) des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 10 (dix euros) à EUR 0,01 (un centime d'euro) par part sociale.

En conséquence, l'Assemblée prend acte que le capital de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est désormais représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

INVESTINDUSTRIAL III L.P., précitée, à compter de la date des présentes, détiendra 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales dans le capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 802.418,50 (huit cent deux mille quatre cent dix-huit euros et cinquante centimes d'euro) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, à EUR 814.918,50 (huit cent quatorze mille neuf cent dix-huit euros et cinquante centimes d'euro), par l'émission de 81.241.850 (quatre-vingts millions deux cent quarante et un mille huit cent cinquante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et les libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription et libération*

INVESTINDUSTRIAL III L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit 80.241.850 (quatre-vingts millions deux cent quarante et un mille huit cent cinquante) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature se composant de créances (les Créances) envers la Société d'un montant de EUR 802.418,50 (huit cent deux mille quatre cent dix-huit euros et cinquante centimes d'euro), ces Créances s'éteindront.

La valeur de l'apport en nature des Créances à la Société est documentée, entre autres, par un bilan de l'Associé Unique au 5 juin 2008 et un bilan de la Société au 5 juin 2008 et signés pour accord par la direction de l'Associé Unique et la gérance de la Société.

Il ressort par ailleurs d'un certificat daté du 5 juin 2008 émis par la direction de l'Associé Unique et la gérance de la Société que

«1. les bilans ci-joints au 5 juin 2008 indiquent les créances inter société d'un montant de EUR 802.418,50 (huit cent deux mille quatre cent dix-huit euros et cinquante centimes d'euro) payable par la Société à INVESTINDUSTRIAL III L.P. le 30 avril 2008;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Créances apportées à la Société d'après les bilans annexés, en ce compris les intérêts courus, le cas échéant, est d'au moins EUR 802.418,50 (huit cent deux mille quatre cent dix-huit euros et cinquante centimes d'euro) et depuis la date des bilans, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par INVESTINDUSTRIAL III L.P. à la Société et ne sont pas soumises à des restrictions ou grevées de gage ou de privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

4. toutes les formalités de transfert de propriété légale des Créances apportées à la Société ont été ou seront accomplies par la direction de INVESTINDUSTRIAL III L.P.»

Une copie des documents ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionariat de la Société, en conséquence de la réduction de la valeur nominale des parts sociales et de l'augmentation de capital, est le suivant:

	parts sociales
INVESTINDUSTRIAL III L.P. ....	81.491.850
Total: .....	81.491.850

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 814.918,50 (huit cent quatorze mille neuf cent dix-huit euros et cinquante centimes d'euro) représenté par 81.491.850 (quatre-vingt-un millions quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro), toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société en vue de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg ou employé

de BI-Invest SA, agissant individuellement pour le compte de la Société, pour procéder à l'inscription de (i) la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société et (ii) des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, rémunération et charges quels qu'ils soient, seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à six mille sept cents (6.700,-) euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Meylan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2008, LAC/2008/23201. — Reçu quatre mille douze euros neuf cents Eur 0,50% = 4.012,09.

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008076621/5770/236.

(080086991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**OCM / Nordenia POF Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 116.068,75.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.638.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OCM / Nordenia POF Luxembourg S.C.A.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008076262/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04111. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080086586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**NS Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7795 Bissen, Klengbusbiërg, Industriezone.

R.C.S. Luxembourg B 139.241.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und acht, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Ist erschienen Frau Nicole STEFFGEN, Versorgungstechnikerin, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, 37, Schulstrasse.

Die Erschienenen ersucht den unterzeichneten Notar die Satzung einer Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Form und Bezeichnung.** Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung "NS Consult S.A." (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft kann einen alleinigen Aktionär (der Alleinige Aktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aberkennung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit, die Liquidation oder den Konkurs des Alleinigen Aktionärs aufgelöst.

Jeder Verweis auf die Aktionäre in der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) ist ein Verweis auf den Alleinigen Aktionär der Gesellschaft, sollte die Gesellschaft nur einem alleinigen Aktionär haben.

**Art. 2. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bissen. Dieser kann durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) oder im Falle eines alleinigen Verwaltungsrates (der Alleinige Verwaltungsrat), vom Alleinigen Verwaltungsrat innerhalb der Gemeindegrenzen von Luxemburg verlegt werden.

Der Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat haben des Weiteren das Recht Betriebsstätten, Büros, Verwaltungszentren und Agenturen im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland zu errichten.

Wenn der Verwaltungsrat entscheidet, dass sich außerordentliche politische oder militärische Entwicklungen oder Geschehnisse ereignet haben oder unmittelbar bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Geschehnisse Auswirkungen auf die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland haben, kann der Sitz der Gesellschaft ins Ausland verlegt werden bis diese außergewöhnliche Situation vollständig beendet ist. Ungeachtet einer vorübergehenden Sitzverlegung der Gesellschaft außerhalb des Großherzogtums Luxemburg, behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität und bleibt weiterhin dem luxemburgischen Recht unterworfen.

**Art. 3. Dauer der Gesellschaft.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft kann durch einen, gemäß den in Artikel 10 vorgeschriebenen Bedingungen getroffenen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre jederzeit aufgelöst werden.

**Art. 4. Zweck der Gesellschaft.** Zweck der Gesellschaft ist die Energie- und Gebäuediagnostik sowie die Planung und Beratung betreffend Haus- und Versorgungstechnik.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, zu tätigen.

**Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf einunddreissig Tausend Euro (31.000 EUR) festgesetzt, eingeteilt in dreihundertzehn (310) gleichwertige Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100 EUR) pro Aktie.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden.

**Art. 6. Aktien.** Die Aktien der Gesellschaft sind je nach Wunsch des Aktionärs Namensaktien oder Inhaberaktien. Sie werden so lange als Namensaktien gehandelt, bis sie vollständig eingezahlt sind.

Ein Aktien Register wird im eingetragenen Gesellschaftssitz aufbewahrt, wo es jedem Aktionär zwecks Inspektion zur Verfügung steht. Das Register enthält den Namen jedes Aktionärs, seinen Wohnsitz oder sein Wahlmizil, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, die Summe welche für jede von diesen bezahlt wurde, die Übereignung der Aktien und das Datum der Übereignung. Das Eigentum der Aktien resultiert aus der Eintragung im Register (außer bei Inhaberaktien).

Den Aktionären können Zertifikate dieser Einträge ausgestellt werden und solche Zertifikate, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, oder gegebenenfalls vom Alleinigen Verwaltungsrat unterschrieben.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie von mehr als einer Person gehalten wird, hat die Gesellschaft das Recht die Ausführung aller Rechte, die dieser Aktie anhaften, aufzuheben bis eine Person als einziger Besitzer gegenüber der Gesellschaft benannt wurde. Die gleiche Regel wird angewandt wenn es einen Konflikt zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem bloßen Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen einem Pfandgeber und einem Pfandhalter gibt.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien unter Vorbehalt der vom Gesetz festgelegten Bedingungen zurückkaufen.

**Art. 7. Übertragung der Aktien.** Die Übertragung der Aktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, welche ins Aktien Register der Gesellschaft eingetragen wird. Eine solche Übertragungserklärung muss vom Übertragenden und vom Erwerber oder von Personen, die über eine geeignete Vollmacht verfügen, oder nach den Bestimmungen von Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches (Code civil) die Übertragung von Forderungen betreffend, unterschrieben werden.

Für die Übertragung kann die Gesellschaft auch andere Übertragungsurkunden anerkennen, wenn diese der Gesellschaft die Einwilligung des Übertragenden und des Erwerbers zufrieden stellend bescheinigen.

Die Übertragung von Inhaberaktien erfolgt durch die einfache Übergabe der Aktie.

**Art. 8. Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschaft.** Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übernimmt der alleinige Aktionär sämtliche Befugnisse, welche normalerweise die Hauptversammlung innehat. Im Sinne dieser Satzung müssen von der Hauptversammlung getroffene Entscheidungen oder ausgeübte Befugnisse als Entscheidungen oder Befugnisse vom Alleinigen Aktionär verstanden werden, wenn die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

Entscheidungen des Alleinigen Aktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

Im Falle mehrerer Aktionäre müssen sämtliche Aktionäre in der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der Gesellschaft vertreten sein. Diese hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Geschäfte die in Zusammenhang mit der Tätigkeit der Aktionäre stehen anzuordnen, auszuführen oder zu ratifizieren.

**Art. 9. Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre - Andere Aktionärsversammlungen.** Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet, gemäß luxemburgischem Recht, in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, welcher sich in der gleichen Gemeinde befindet, am fünfundzwanzigsten April jedes Jahres um elf Uhr statt. Wenn es sich bei diesem Tag nicht um einen Werktag für Banken in Luxemburg handelt, wird die jährliche Hauptversammlung am darauf folgenden Werktag stattfinden.

Die jährliche Hauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn dies durch außerordentliche Ereignisse erfordert ist, wobei die Feststellung des Vorliegens außerordentlicher Ereignisse im absoluten und alleinigen Ermessen des Verwaltungsrates liegt.

Andere Aktionärsversammlungen der Gesellschaft können am Ort und zu der Zeit abgehalten werden, die im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben sind.

Jeder Aktionär kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Aktionäre, welche an der Versammlung teilnehmen, können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Aktionäre können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

**Art. 10. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Einberufungsbekanntmachungen, Vollmacht, und Abstimmung.** Die vom Gesetz vorgesehenen Regeln betreffend Einberufungsfrist und Beschlussfähigkeit finden für die Einberufung und die Abhaltung der Hauptversammlung Anwendung, außer wenn im nachfolgenden Text etwas anderes vorgesehen ist.

Der Verwaltungsratsvorsitzende oder zwei Verwaltungsratsmitglieder gemeinsam oder gegebenenfalls, der Alleinige Verwaltungsrat und der oder die Rechnungsprüfer können eine Hauptversammlung einberufen. Sie sind verpflichtet diese innerhalb eines Monats mit Angabe der Tagesordnung einzuberufen, wenn Aktionäre, welche ein Zehntel des Gesellschaftskapitals halten, dies schriftlich verlangen. Ein oder mehrere Aktionäre, welche wenigstens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft halten, können verlangen, dass der Tagesordnung einer oder mehrere Einträge hinzugefügt werden. Die Anfrage muss der Gesellschaft mindestens 5 (fünf) Tage vor der entsprechenden Hauptversammlung übermittelt werden.

Einberufungsschreiben für alle Hauptversammlungen müssen die Tagesordnung der Versammlung enthalten und müssen als Bekanntmachungen mit einem Mindestabstand von acht Tagen, und bis spätestens acht Tage vor der Hauptversammlung im Amtsblatt (Mémorial) und in einer luxemburgischen Zeitung veröffentlicht werden.

Acht Tage vor der Versammlung müssen Einberufungsschreiben par Brief an Inhaber von Namensaktien versendet werden.

Wenn alle Aktien Namensaktien sind, kann die Einberufung ausschließlich durch Einschreiben erfolgen.

Auf jede Aktie entfällt eine Stimme.

Außer wenn vom Gesetz oder von dieser Satzung anders vorgesehen, werden Beschlüsse von einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung durch einfachen Mehrheitsbeschluss der Anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen die ihre Stimme abgeben.

Allerdings können Beschlüsse, welche die Satzung der Gesellschaft abändern nur von einer Hauptversammlung angenommen werden, in welcher mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist, und deren Tagesordnung die vorgeschlagenen Änderungen der Satzung enthält und gegebenenfalls den Wortlaut der Satzungsänderungen, die den Zweck oder die Form der Gesellschaft betreffen. Wenn die erste dieser Bedingungen nicht erfüllt ist, kann eine zweite Versammlung einberufen werden, wie in der Satzung beschrieben, indem die Einberufung zweimal und mit einem Mindestabstand von fünfzehn Tagen, und bis spätestens fünfzehn Tage vor der Versammlung im Amtsblatt (Mémorial) und in einer luxemburgischen Zeitung veröffentlicht wird. Eine solche Einberufung muss die Tagesordnung, das Datum und die Ergebnisse der letzten Versammlung wiedergeben. Die zweite Versammlung kann unabhängig vom Prozentsatz des vertretenen Kapitals rechtsgültig Beschlüsse treffen. Bei beiden Versammlungen müssen Beschlüsse, damit sie rechtsgültig sind, durch mindestens zwei Drittel der abgegebenen Stimmen angenommen werden. Stimmen, welche Aktien betreffen für welche der Aktionär sich nicht an der Abstimmung beteiligt hat, sich der Stimme enthalten hat, einen unausgefüllten oder ungültigen Stimmzettel abgegeben hat, werden nicht berücksichtigt, um die Mehrheit zu errechnen.

Die Nationalität der Gesellschaft und die Verpflichtungen der Aktionäre können nur einstimmig durch die Aktionäre und Schuldverschreibungsinhaber geändert bzw. erweitert werden.

Ein Aktionär kann sich bei jeder Hauptversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich einen Vertreter benennt, entweder per Original, Fax oder E-Mail, die mit einer elektronischen Unterschrift versehen ist (die nach luxemburgischem Recht gültig ist). Der Vertreter muss kein Aktionär sein.

Wenn alle Aktionäre der Gesellschaft bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und befinden, dass sie alle ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert sind, ist eine Einberufung entbehrlich.

Der Verwaltungsratsvorsitzende hat den Vorsitz der Hauptversammlung. Wenn der Verwaltungsratsvorsitzende nicht persönlich anwesend ist, müssen die Aktionäre einen Vorsitzenden auf Zeit für die entsprechende Hauptversammlung wählen. Der Vorsitzende muss einen Schriftführer und die Aktionäre einen Stimmzähler benennen. Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden das Büro.

Das Protokoll der Hauptversammlung wird von den Mitgliedern des Büros unterschrieben, sowie von allen Aktionären, die unterschreiben möchten.

Wenn Entscheidungen der Hauptversammlung vor Gericht oder anderwärtig verwendet werden, müssen Kopien oder Auszüge vom Verwaltungsratsvorsitzenden unterschrieben werden.

**Art. 11. Geschäftsführung.** Solange die Gesellschaft einen Alleinigen Aktionär hat, kann die Gesellschaft von einer einzigen Person als Verwaltungsrat geleitet werden, welcher kein Aktionär sein muss. Wenn die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat, wird sie von einem Verwaltungsrat geleitet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Der Alleinige Aktionär und die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt und dürfen wiedergewählt werden.

Wenn eine Rechtsperson als Verwaltungsratsmitglied benannt wurde (die Rechtsperson), muss die Rechtsperson eine natürliche Person als permanenten Vertreter (*représentant permanent*) benennen, welcher die Rechtsperson als Alleinigen Aktionär oder als Verwaltungsratsmitglied gemäß Artikel 51bis des Gesetzes von 1915 vertreten wird.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung gewählt. Die Hauptversammlung wird auch die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihres Amtes festlegen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit, begründet oder unbegründet, durch einen Beschluss der Hauptversammlung, von seinem Amt enthoben und ersetzt werden.

Im Falle einer Vakanz im Verwaltungsrat wegen eines Todesfalles, dem Ruhestand eines Mitglieds oder aus einem anderen Grund, können die verbleibenden Mitglieder per Mehrheitswahl ein neues Verwaltungsratsmitglied wählen, um die Stelle bis zur nächsten Hauptversammlung zu besetzen. Im Falle wo keine Verwaltungsratsmitglieder verbleiben, müssen der oder die Rechnungsprüfer umgehend eine Hauptversammlung einberufen, um neue Verwaltungsratsmitglieder zu wählen.

**Art. 12. Verwaltungsratssitzungen.** Der Verwaltungsrat ernennt einen Vorsitzenden (der Vorsitzende) unter seinen Mitgliedern und kann einen Schriftführer bestellen, welcher kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und welcher das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen führen wird, ebenso wie das Protokoll der Hauptversammlung und der Entscheidungen des Alleinigen Verwaltungsrates. Der Vorsitzende wird bei jeder Verwaltungsratssitzung und bei jeder Hauptversammlung den Vorsitz haben. In seiner/ihrer Abwesenheit können die anderen Verwaltungsratsmitglieder einen Vorsitzenden auf Zeit durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder oder Aktionäre wählen, welcher bei der entsprechenden Versammlung den Vorsitz übernehmen wird.

Der Verwaltungsrat versammelt sich nach Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitglieder am in der Einberufung genannten Ort.

Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Datum einer Sitzung in Kenntnis gesetzt werden, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände kurz in der Einberufung der Sitzung erläutert werden müssen.

Eine solche schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, und sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung informiert erklären. Es kann ebenfalls durch eine schriftliche Einverständniserklärung aller Verwaltungsratsmitglieder per Original, Fax oder E-Mail, welcher eine elektronische Unterschrift angefügt wurde (die nach luxemburgischem Recht gültig ist), auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Eine Einberufung für Sitzungen, welche vorher zu bestimmten Zeiten und an bestimmten Orten vom Verwaltungsrat festgesetzt wurden, ist entbehrlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich durch eine andere Person, die hierzu bevollmächtigt wurde (per Brief, Fax, oder E-Mail, die mit einer nach luxemburgischen Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist) bei jeder Verwaltungsratsversammlung vertreten lassen.

Der Verwaltungsrat ist nur dann berechtigt Entscheidungen zu treffen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten, jedoch nur unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Verwaltungsratsmitglieder an der Versammlung teilnehmen oder an solch einer Sitzung durch ein von der Satzung und vom Gesetz von 1915 erlaubtes Kommunikationsmittel teilnehmen. Entscheidungen werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder getroffen.

Im Falle einer unentschiedenen Abstimmung, hat der Verwaltungsratsvorsitzende eine entscheidende Stimme.

Jeder Verwaltungsrat kann an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Verwaltungsräte, welche an der Versammlung teilnehmen können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Verwaltungsräte können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Ein Verwaltungsratsbeschluss kann in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen auch schriftlich gefasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von

allen Verwaltungsratsmitgliedern von Hand oder mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

Artikel 12 trifft nicht zu, sollte die Gesellschaft von einem einzigen Verwaltungsrat geführt werden.

**Art. 13. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen oder der Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates.** Die Beschlüsse des Alleinigen Verwaltungsrates werden schriftlich in einem Protokoll festgehalten, welches am Gesellschaftssitz aufbewahrt wird.

Das Protokoll der Verwaltungsratssitzungen wird vom Vorsitzenden oder vom Verwaltungsratsmitglied, das bei einer solchen Sitzung den Vorsitz geführt hat unterschrieben. Das Protokoll der vom Alleinigen Verwaltungsrat gefassten Beschlüsse wird vom Alleinigen Verwaltungsrat unterschrieben.

Kopien oder Auszüge eines solchen Protokolls, die während eines Gerichtsverfahrens oder anderwärtig vorgelegt werden müssen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder vom Alleinigen Verwaltungsrat (je nachdem) unterschrieben.

**Art. 14. Befugnisse des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat, oder je nachdem, der Alleinige Verwaltungsrat ist weitgehend befugt alle Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte im Interesse der Gesellschaft abzuschließen bzw. deren Abschluss zu veranlassen. Alle Rechte welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz von 1915 oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates, oder gegebenenfalls des Alleinigen Verwaltungsrates.

**Art. 15. Übertragung von Befugnissen.** Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person als Geschäftsführer benennen (*délégué à la gestion journalière*), Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht, welche umfassende Vertretungsmacht hat, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zu vertreten, welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft betreffen, sowie alle Geschäfte im Rahmen der täglichen Geschäftsführung im Namen der Gesellschaft ausführen.

Der Verwaltungsrat oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat kann eine Person, Aktionär oder nicht, Verwaltungsratsmitglied oder nicht als ständigen Vertreter für eine Gesellschaft benennen, in der die Gesellschaft als Mitglied des Verwaltungsrates benannt wurde. Dieser ständige Vertreter wird nach seinem Ermessen handeln, aber im Namen und im Auftrag der Gesellschaft und kann die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied einer solchen anderen Gesellschaft binden.

Der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat ist auch befugt eine Person zu benennen, Verwaltungsrat oder nicht, die auf jeder Ebene der Gesellschaft spezielle Aufgaben oder Aufträge erfüllen kann.

**Art. 16. Verpflichtung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird und ist wirksam gegenüber Dritten verpflichtet durch: (i) die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, oder (ii) im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates, die alleinige Unterschrift des Alleinigen Verwaltungsrates. Die Gesellschaft wird außerdem durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Personen oder die alleinige Unterschrift einer Person, die solche Befugnisse durch den Verwaltungsrat bekommen hat, verpflichtet, allerdings nur im Rahmen der Vertretungsvollmacht. Innerhalb der Grenzen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Person, die im ersten Abschnitt im Artikel 15 benannt wurde, verpflichtet.

**Art. 17. Interessenkonflikte.** Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma wird dadurch beeinträchtigt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft haben, oder Verwaltungsratsmitglied, Aktionär, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser Gesellschaft oder Firma sind.

Kein Verwaltungsratsmitglied oder Handlungsbevollmächtigter, welcher als Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma fungiert, mit der die Gesellschaft einen Vertrag eingeht oder sich anderwärtig geschäftlich verpflichtet, wird aufgrund seiner Zusammenarbeit mit einer solchen Gesellschaft oder Firma daran gehindert über solche Angelegenheiten zu beraten oder abzustimmen oder zu handeln, wenn es um solche Verträge oder Angelegenheiten geht.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft gegenteiliges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung über ein solches Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden den Aktionären anlässlich der nächsten Hauptversammlung mitgeteilt. Dieser Abschnitt entfällt im Falle eines Alleinigen Verwaltungsrates.

Falls die Gesellschaft einen Alleinigen Verwaltungsrat hat, werden die Geschäfte, in denen der Alleinige Verwaltungsrat ein der Gesellschaft gegenteiliges Interesse hat in einem Protokoll festgehalten.

Die beiden vorhergehenden Abschnitte gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrates oder des Alleinigen Verwaltungsrates im Falle von Geschäften, die gemäß dem Fremdvergleichsgrundsatz erfolgen.

**Art. 18. Vergütung/ Entschädigung.** Die Gesellschaft kann jeden Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigten oder ihre Erben, ihre Nachlassverwalter oder Testamentsvollstrecker, in einem angemessenen Rahmen für Ausgaben entschädigen, welche ihnen im Zusammenhang mit Handlungen, Rechtsstreitigkeiten, gerichtlichen Klagen oder Gerichtsverfahren

angefallen sind, bei welchen sie durch ihre Tätigkeit als Verwaltungsrat oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft eingebunden sind oder, auf Anfrage, einer anderen Gesellschaft bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und durch die sie nicht entschädigt werden können, außer im Zusammenhang mit Geschäften, in denen sie grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft für schuldig befunden wurden.

Im Fall einer Einigung wird eine Entschädigung nur in Verbindung mit Geschäften gewährleistet, bei denen die Berater der Gesellschaft die Person nicht für schuldig befinden ihre Pflicht verletzt zu haben. Das vorangehende Entschädigungsrecht schließt keine anderen Rechte aus, welche ihm zustehen.

**Art. 19. Rechnungsprüfer (Commissaire aux comptes) - Externer Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises).** Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaire(s) aux comptes) überprüft, oder falls gesetzlich vorgeschrieben, von einem unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Der oder die Rechnungsprüfer werden für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt und können wieder gewählt werden.

Der oder die Rechnungsprüfer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche über ihre Anzahl, ihr Gehalt, und die Dauer ihrer Amtszeit entscheidet. Ein amtierender Rechnungsprüfer kann jederzeit von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft mit oder ohne Grund abgerufen werden.

**Art. 20. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 21. Jahresrechnung.** Jedes Jahr, am Ende des Finanzjahres, erstellt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat die Jahresrechnung, gemäß dem Gesetz von 1915 und dem Gesetz von 2002.

Spätestens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung legt der Verwaltungsrat, oder gegebenenfalls der Alleinige Verwaltungsrat, die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit seinem Bericht und allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden dem unabhängigen Wirtschaftsprüfer oder gegebenenfalls den Rechnungsprüfern der Gesellschaft vor, welche daraufhin ihren Bericht aufstellen.

Spätestens 15 (fünfzehn) Tage vor der jährlichen Hauptversammlung, werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers oder der Rechnungsprüfer zusammen mit allen weiteren Dokumenten, welche vom Gesetz verlangt werden am Gesellschaftssitz der Gesellschaft hinterlegt, wo sie den Aktionären zu den üblichen Geschäftszeiten zwecks Inspektion zur Verfügung stehen.

**Art. 22. Verwendung der Gewinne.** Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind zur Bildung der gesetzlichen Rücklage (réservation légale) zu verwenden. Diese Zuweisung ist nicht mehr nötig, sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Kapitals der Gesellschaft, wie es in der Satzung angegeben ist, und eventuell gemäß Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde aber wird wieder nötig, sobald die Rücklage unter ein Zehntel fällt.

Die Hauptversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Sie kann entscheiden von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, so wie es nach ihrem Ermessen am Besten mit dem Zweck und der Politik der Gesellschaft und dem Gesetz von 1915 vereinbar ist.

Die Dividenden können in Euro oder in einer anderen Währung ausgeschüttet werden und können an dem Ort und der Zeit ausbezahlt werden, welche vom Verwaltungsrat oder, gegebenenfalls vom Alleinigen Verwaltungsrat bestimmt werden.

Der Verwaltungsrat kann entscheiden Zwischendividenden auszuzahlen, unter der Voraussetzung, dass dies innerhalb der vom Gesetz von 1915 gesetzten Grenzen geschieht.

**Art. 23. Auflösung und Abwicklung.** Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen im Einklang mit den in Artikel 10 enthaltenen Bedingungen zur Satzungsänderung gefassten Beschluss der Hauptversammlung, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt (welche natürliche oder juristische Personen sein können) und welche von der Hauptversammlung benannt werden, die über eine solche Liquidation entscheiden. Diese Hauptversammlung entscheidet auch über die Befugnisse und Vergütungen der oder des Liquidatoren.

**Art. 24. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen.** Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2008.

Die erste Hauptversammlung wird am 25. April 2009 abgehalten.

#### *Zeichnung*

Nachdem die Satzung verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, dass sie die dreihundertzehn (310) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen zeichnet.

Alle Aktien sind vollständig durch Geldeinlagen des Alleinigen Aktionärs bezahlt worden, so dass die Summe von einunddreißigtausend (31.000) welche vom Alleinigen Aktionär bezahlt wurde, nunmehr der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Der Beleg wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.



77849

*Kosten*

Die Komparanten schätzen die Kosten der Gesellschaftsgründung auf ungefähr € 1.500,-.

*Beschlüsse des alleinigen Aktionärs*

Die oben genannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, hat folgende Beschlüsse getroffen:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt.
2. Die folgende Person wird zum Alleinigen Verwaltungsrat mit Einzelzeichnungsbefugnis bestimmt:  
- Frau Nicole STEFFGEN, Versorgungstechnikerin, geboren in Trier am 1. Februar 1966, ledig, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, 37, Schulstrasse.
3. Herr Günter STEFFGEN, Pensionär, geboren am 29. September 1947 in Trier, verwitwet, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, 37, Schulstrasse,  
wird als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft für eine Dauer von einem Jahr ernannt.
4. Die Amtszeit des Verwaltungsrates endet mit der jährlichen Hauptversammlung, welche im Jahre 2013 stattfinden wird;
5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7795 Bissen, Klengbusbiert, Industriezone.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde zum eingangs genannten Datum in Capellen erstellt wird.

Nachdem das Dokument der anwesenden Person, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist vorgelesen wurde hat sie zusammen mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. STEFFGEN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2008. Relation: CAP/2008/1563. — Reçu cent cinquante cinq euros (31.000,- à 0,5% = 155,- €).

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 27 mai 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008076057/225/323.

(080086662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**Marsil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.230.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le six juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Madame Claudine BOULAIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de MARSIL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique délibérant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

## **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement et de nommer un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Au cas où le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, il choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, e-mail ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Au cas où la société n'a qu'un administrateur unique, celui-ci peut engager la société par sa signature individuelle.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou par l'administrateur unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III.- Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de novembre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 16.** Les nominations se font et les décisions se prennent d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes; les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent; les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original dans les cas où les délibérations de l'assemblée ont été constatées par acte notarié, par le notaire dépositaire de la minute en cause, sinon par la personne désignée à cet effet par les statuts, ou à défaut, par le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace, ces personnes répondant des dommages pouvant résulter de l'inexactitude de leur certificat.

Si la société compte un associé unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

### **Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet et se terminera le trente juin de l'année prochaine.

**Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VI.- Disposition générale

**Art. 20.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par la loi du 25 août 2006.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

### *Souscription et Libération*

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Madame Sandrine ANTONELLI, gestionnaire de sociétés, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Madame Catherine GUFFANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252, représentée par son représentant permanent par Madame Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, laquelle peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BOULAIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 juin 2008. Relation: ECH/2008/752. — Reçu cent cinquante-cinq euros (31.000,- à 0,5% = € 155,-).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 juin 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008076079/201/186.

(080086611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**FABK Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 78.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008075132/231/14.

(080084890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Maintenance Générale, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, 6, Z.A.R.E. Est.  
R.C.S. Luxembourg B 112.604.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. Monsieur Jacques Laporte, gérant de sociétés, et son épouse

2. Madame Sandrine Schrondweiler, comptable, demeurant ensemble à B-6747 Meix-le-Tige, 34, rue Maison Communale,

tous deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à L-2551 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sou seing privé à Meix-le-Tige en date du 29 mai 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. MAINTENANCE GENERALE (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-4385 Ehlerange, 6, Z.A.R.E. Est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 112.604;

2. que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 534 du 14 mars 2006;

3. Le capital social émis de la Société est actuellement douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

4. Les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5. Les Associés déclarent être propriétaires de l'ensemble des parts sociales de la Société et représenter l'intégralité du capital social et déclarent expressément procéder à la dissolution de la Société;

6. Les Associés déclarent que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société au prorata des parts détenues par eux au moment de la dissolution, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes communes ou inconnues de la Société après sa dissolution;

7. Décharge pleine et entière est accordée par les Associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

8. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège de la société savoir B-6747 Meix-le-Tige, 34, rue Maison Communale.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparantes a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008, Relation: LAC/2008/22983. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008075152/206/45.

(080085285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**ZI DA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 115.819.

Im Jahre zweitausend acht, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Herr Arno WOLFERS, Zimmermeister, geboren zu Neuerburg/Bitburg (BRD) am 12. Juli 1968 (matr. 1968 0712 151), wohnhaft zu D-54675 Mettendorf, im Fronhof 25;

2) Herr Hans-Dieter MENSCHEN, Dachdecker, geboren zu Waxweiler/Bitburg (BRD) am 6. März 1959 (matr. 1959 03 06 773), wohnhaft zu D-54649 Waxweiler, Gerhard-Faber-Strasse 13;

Die Vorgenannten, augenblicklich alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ZI DA, S. à r. l.", mit Gesellschaftssitz zu L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1392 vom 19. Juli 2006 1984,

eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 115.819,

welche Gesellschaft, hier vertreten wie erwähnt, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung konstituiert hat und einstimmig, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern.

Demgemäß wird Artikel 4 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 4.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Zimmererei, eines Dachdecker- und Klempnerbetriebs, das Errichten von Dachstühlen sowie besonderen Bauteilen im Holzbau, das Herstellen von kompletten Eindeckungen, die Erstellung von Schutz- und Arbeitsgerüsten, die Durchführung von Arbeiten im Innenausbau sowie Trockenausbau, den Abbruch von Asbestzement sowie schwach gebundenen Asbestprodukten im geringen Umfang nach TRGS 519, Anlage 4, sowie alle artverwandten Arbeiten und ausserdem den Handel mit diesbezüglichen Waren und Materialien, den Handel mit Baumaterial, Maschinen und Waren aller Art.

Die Gesellschaft kann weiter sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und kann auch sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können."

*Zweiter Beschluss*

Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft mit den in Artikel 9 der Satzungen festgesetzten Befugnissen, wird ernannt Herr Dieter MENSCHEN, vorbenannt, und zwar für den Bereich Dachdeckerarbeiten;

In diesem Bereich wird die Gesellschaft verpflichtet durch die Unterschrift beider Geschäftsführer.

Das soeben erteilte Mandat bleibt gültig bis zum gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. WOLFERS, H.-D. MENSCHEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 2008, DIE/2008/4824. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbrück, den 3. Juni 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008075400/4917/49.

(080085502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Varia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 50.989.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 28 mai 2008*

*Transfert du siège social*

En date du 28 mai 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société VARIA S.à R.L. du 67, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg au 3A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, à compter du 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075431/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

**Roude-Léiw Equestrian Team, Association sans but lucratif.**

Siège social: Bettembourg,  
R.C.S. Luxembourg F 7.635.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois juin:

Les soussignés:

- 1) Daniel Sannipoli, fonctionnaire d'état, demeurant à L-3940 Mondercange, 17, rue de Pontpierre, luxembourgeois;
- 2) Louis Wagner, employé privé, demeurant à L-5332 Moutfort, 10, rue de la Source; luxembourgeois
- 3) Marcel Wilwert, ingénieur industriel, demeurant à L-3232 Bettembourg, 3, rue de l'Eau, luxembourgeois

ont convenu de constituer une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Chapitre 1<sup>er</sup> .- Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée ROUDE-LEIWEQUESTRIAN TEAM

**Art. 2.** L'association a pour but de promouvoir le sport équestre sous toutes les formes, de soutenir les chevaux de qualité pour l'élevage et le sport équestre, de soutenir les cavaliers et cavalières prometteurs, de conseiller en questions de promotion et de sponsorings dans le sport équestre, d'apporter un soutien à tous ses membres pour la participation à des épreuves hippiques nationales et internationales.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Bettembourg.

**Art. 4.** Sa durée est illimitée.

**Chapitre II.- Membres, Cotisation**

**Art. 5.** Peut être admis comme membre actif toute personne physique intéressée par les buts de l'association. Le nombre des membres actifs ne saurait être inférieur à 3. Sont prévus des membres actifs et des membres donateurs. La qualité de membre actif est acquise sur décision prise par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers de ses membres.

**Art. 6.** La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale et ne peut pas dépasser un maximum de 50 €.

**Chapitre III. Fonctionnement**

**Art. 7.** L'association est gérée par un conseil d'administration comprenant trois membres élus par l'Assemblée Générale.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un trésorier et un secrétaire. Les réunions sont présidées par le président ou, en son absence, par le plus ancien de ses membres. Elles sont convoquées par le président ou en cas d'empêchement, par le plus ancien membre. Les invitations comportent l'ordre du jour.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de 2 ans et est renouvelable.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et faire ou autoriser tous les actes et opérations entrant dans ses attributions.

**Art. 10.** L'association est valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe du président et d'un autre membre du conseil d'administration.

**Art. 11.** Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés.

**Art. 12.** Le patrimoine de l'association répond seulement des engagements en son nom, sans qu'aucun des ses membres ne puisse en être rendu personnellement responsable.

**Art. 13.** Tous les ans, au cours du 1<sup>er</sup> semestre, les membres sont convoqués en Assemblée Générale par le conseil d'administration. L'assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'année suivante, délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour au renouvellement des mandats, respectivement au remplacement des membres du conseil d'administration.

#### **Chapitre IV.- Exercice social, Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** L'année sociale correspond à l'année du calendrier. Par exception, le premier exercice comprend la période du premier jour de formation de l'association jusqu'au 31 décembre 2008.

**Art. 15.** Les modifications des statuts se feront conformément aux prescriptions légales.

**Art. 16.** En cas de dissolution, l'excédent éventuel après apurement du passif sera affecté à l'Office social de la commune de Bettembourg.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Daniel Sannipoli / Louis Wagner / Marcel Wilwert.

Référence de publication: 2008075428/9073/58.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03274. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

#### **Howick Place JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.820.

Par résolution circulaire signée en date du 08 mai 2008, les associés ont décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 05 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075011/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

#### **Société d'Organisation Touristique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.721.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Grégory GUISSARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

*SOCIETE D'ORGANISATION TOURISTIQUE S.A.*

*S. BOUREKBA / G. GUISSARD*

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008074662/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.